



NAVETTES BUREAU DE VOTE

Fusion des bureaux de votes pour les élections 2022

Nous vous informons que, par décision préfectorale, la commune regroupe les prochaines élections sur un seul bureau de vote à la Mairie de Lumigny ce village regroupant l'administration principale de la commune.

Nous vous informons que, suite aux dernières élections (*départementales et régionales*) opérées en pleine crise sanitaire, la commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux s'est retrouvée en très grande difficulté pour la tenue des trois bureaux de vote. Outre la tenue de deux scrutins par bureau, il aura également fallu mettre en place des mesures sanitaires dans des espaces exiguës. Au-delà de ces contraintes, la municipalité a fait face à un manque de volontaires pour la tenue de ces trois bureaux (à savoir 36 assesseurs pour une commune de 1 500 habitants).

Nous nous sommes donc concertés pour améliorer cette situation et solliciter le moins de personnes possibles afin d'éviter de procéder à des réquisitions comme la loi l'autorise.

De plus, les récents chiffres des contaminations au COVID-19 montrent qu'elles repartent à la hausse et que les contraintes que nous avons connues précédemment vont très probablement s'appliquer à nouveau.

Pour ces raisons, nous avons regroupé les prochaines élections sur un seul bureau de vote à Lumigny, puisque ce village regroupe l'administration principale de la commune.

**Bureau de vote : Mairie de Lumigny (3, place de l'église)
Dans la salle du Conseil municipal.**

Cette décision s'appliquera tant pour les **élections présidentielles prévues les 10 et 24 avril prochain**, que pour les **élections législatives prévues les 12 et 19 juin 2022 prochain**.

Consciente que cette nouvelle organisation pourrait occasionner une gêne pour les personnes non véhiculées, **la municipalité met en place une navette à leur disposition pour les transporter jusqu'au bureau de vote de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.**

L'utilisation de ce service devra se faire sur inscription auprès de la mairie :

(01.64.25.64.73 / contact@mairie-lno.fr)

Un horaire de ramassage sera défini aux sites suivants :

- Mairie de Nesles (1 rue Ira & Edita Morris)
- Mairie d'Ormeaux (place de la mairie)

TOURNÉE DE TRANSPORT	HORAIRE	SITES
1 ^{ère} tournée (matin)	8h15	Mairie de Nesles (départ)
	8h30	Mairie d'Ormeaux (départ)
	9h15	Mairie de Nesles (arrivée)
	9h30	Mairie d'Ormeaux (arrivée)
2 ^{ème} tournée (matin)	9h45	Mairie de Nesles (départ)
	10h00	Mairie d'Ormeaux (départ)
	10h45	Mairie de Nesles (arrivée)
	10h30	Mairie d'Ormeaux (arrivée)
3 ^{ème} tournée (matin)	10h45	Mairie de Nesles (départ)
	11h00	Mairie d'Ormeaux (départ)
	11h45	Mairie de Nesles (arrivée)
	12h00	Mairie d'Ormeaux (arrivée)
4 ^{ème} tournée (après-midi)	14h15	Mairie de Nesles (départ)
	14h30	Mairie d'Ormeaux (départ)
	15h15	Mairie de Nesles (arrivée)
	15h30	Mairie d'Ormeaux (arrivée)
5 ^{ème} tournée (après-midi)	15h45	Mairie de Nesles (départ)
	16h00	Mairie d'Ormeaux (départ)
	16h45	Mairie de Nesles (arrivée)
	17h00	Mairie d'Ormeaux (arrivée)
6 ^{ème} tournée (après-midi)	17h15	Mairie de Nesles (départ)
	17h30	Mairie d'Ormeaux (départ)
	18h15	Mairie de Nesles (arrivée)
	18h30	Mairie d'Ormeaux (arrivée)